

Annexe IV au règlement de la consultation

Caractéristiques techniques impératives

Caractéristiques techniques	Impératifs exigés
Type de navire	Navire de type CONRO (porte conteneur – roulier).
Mise à disposition	Entre le 1er et le 15 janvier 2027.
Pavillon	Français, registre national ou international à la date de mise à disposition du navire.
Equipage	Le commandant et au moins un officier doivent parler anglais. Aucun membre de l'équipage ne doit être de nationalité russe, biélorusse.
Longueur maximale	200 m.
Portes et rampes extérieures	Porte/rampe axiale <u>et</u> porte/rampe latérale, afin de permettre le déchargement sur un quai RoRo <u>et</u> sur un quai classique.
	Largeur : 6.20m clair de passage minimum, hauteur : 5 m clair de passage minimum.
	Charge utile des portes/rampes : 105T au minimum.
Capacité de grutage	Une grue d'une capacité minimum (Safe Working Load) de 20 tonnes de charge utile à 30 mètres. En cas d'absence de cette capacité au jour de la notification, le candidat doit démontrer que les modifications techniques ont été initiées et seront effectives moins de 6 mois après notification du marché. Le RPA, le cas échéant, procédera à une admission temporaire du navire, puis d'une admission définitive à la livraison des travaux dans les 6 mois suivant la notification du marché.
Capacité minimale en EVP et matériels roulants	Dans une configuration 100% porte-conteneurs, le navire doit être capable d'embarquer et transporter au minimum 520 EVP.
Capacité minimale en marchandises dangereuses	Capacité de transport pour toutes les marchandises dangereuses de classes 1 à 9 (sauf classe 7), de préférence en pontée ou, à défaut sur les ponts intérieurs.
Capacité à supporter la pression au sol d'engins très lourds	Capacité à supporter la pression au sol des engins les plus représentatifs en termes de masse et de longueur à savoir un char Leclerc (54T) avec char de dépannage (59T) un VBCI (32T). Le poids des véhicules transportés est en moyenne de 3.20 tonnes par mètre linéaire et de 10 tonnes par conteneur.
Vitesse de service	Vitesse à 80% MCR >= 14 nœuds au minimum à Beaufort 3, Douglas 3. (MCR= Maximum Continuous Rating).
Tirant d'eau	Le navire doit pouvoir accoster dans des ports dont la hauteur d'eau n'excède pas 8m, pour un chargement correspondant à 4000T. Dans le cas particulier de Degrad des Cannes (Cayenne), il doit répondre aux règles d'accès du port avec un chargement de 2500T et 4j d'autonomie en carburant à 14 nœuds : Tirant d'eau ≤ 3.50m + HM (HM est la hauteur de marée pour une pleine mer considérée aux îles du Salut dans l'annuaire des marées du SHOM).
Accès aux zones de chargement	Tous les ponts de chargement intérieurs seront accessibles par rampes de capacité minimale de 45T. Si le navire est équipé d'un pont extérieur, non accessible par rampe ou par ascenseur, le

	candidat propose un moyen alternatif de chargement autonome.
Hauteur sous barrots	Minimum : 200 ML à 5,80m et 500 ML à 4,50m.
Prises pour conteneurs frigorifiques	30 au minimum.
Transmissions	Le navire doit posséder une liaison téléphonique type INMARSAT ainsi qu'une connexion Internet permettant l'envoi et la réception de courriels.
Moyens de saisissage	Correspondant à la capacité requise.
Ports à desservir régulièrement	Toulon (base navale et Brégaillon), La Pallice, Beyrouth, Djibouti, Longoni, Port des Galets, base navale Abu Dhabi, Dakar, Abidjan, Libreville, Douala, Fort de France, Pointe à Pitre, Degrad des Cannes, Nouméa, Papeete.
Marchandises dangereuses	Capacité d'embarquer simultanément 40 EVP classe 1 + 10 EVP classe 3 + 10 EVP classe 2.1.
Logement	Capacité d'hébergement de 12 passagers (convoyeurs techniques et équipe de protection).